Mairie de Villiers-le-Sec

2019/1

Paru le 5 janvier 2019

BIENVENUE A FÉGOLE DE VILLIERS-LE-SEG

FLASH INFO - VILLIERS-LE-SEC

Edito

L'entrée dans une nouvelle année demeure un moment particulier où se dessinent des projets et des vœux. C'est aussi l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée.

Les projets importants initiés en 2018 ont été menés à terme : l'extension de l'école primaire et la mise en conformité de l'accessibilité du lavoir nord. De plus, la participation citoyenne a été lancée en présence du colonel de gendarmerie. Je remercie les référents pour leur engagement.

L'année 2019 verra encore son lot de projets se réaliser avec notamment la réfection du toit du Lavoir Nord, la sécurisation de la rue principale, l'extension du cimetière et sa mise aux normes d'accessibilité et l'aménagement de la place du chêne.

En outre, cette nouvelle année débutera par le recensement de la population de notre village. Les deux agents recenseurs nommés par le conseil municipal; Mesdames Géraldine et Alicia IDDIR se présenteront dans vos foyers à partir du 17 janvier, afin de vous remettre les formulaires à compléter. L'année 2019 sera également une année électorale avec les élections européennes qui se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

Enfin, aucune augmentation n'est prévue en 2019 : moins 4 € pour les ordures ménagères et aucune augmentation pour la redevance assainissement.

Pour cette nouvelle année, je vous présente, accompagnée de mon équipe, tous mes vœux de bonheur, de joie et de santé.

Toute l'équipe municipale aura le plaisir de vous recevoir autour d'un pot amical, pour vous présenter ses vœux de vive voix, le samedi 19 janvier à 18h00 à la Salle des Fêtes. Nous espérons votre présence nombreuse.

A très bientôt Très amicalement à vous tous.

Laurence MEUNIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2018

Demande d'adhésion de la CCBJC au SDED 52 : Le Conseil a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2019, et à la modification statutaire inhérente.

Travaux de toiture du Lavoir Nord : Choix du prestataire et demande de subvention : Suite à l'obligation de réaliser des travaux de toiture pour la salle de réunion du Lavoir Nord, Mme le Maire a donné lecture des différentes propositions qu'elle a reçues suite à la consultation qu'elle a lancée dernièrement, à savoir les entreprises YUNG Jean-Marie, à Chateauvillain, S.A. MARTIN, à Chaumont et BERTRAND Serge, à Euffigneix

Le Conseil a désigné à l'unanimité l'entreprise YUNG Jean-Marie et a sollicité l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental.

Redevance Ordures Ménagères 2019 : Le Conseil Municipal a fixé le tarif de la redevance des ordures ménagères à 96 € par personne (soit 8 € par mois), en fonction du produit théorique attendu de 68 256 €, facturé par l'Agglomération de Chaumont pour 2019. La redevance sera facturée en 3 fois.

Redevance de la Salle dite du Lavoir Nord au 1st janvier 2019 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de limiter les réservations de la salle dite du Lavoir Nord aux habitants et associations de la Commune. Il a fixé à l'unanimité le montant de la redevance à 20 € pour les habitants avec une caution de 200 €. La gratuité est laissée aux associations du village. Un arrêté sera pris par Madame le Maire pour fixer les conditions d'utilisation du Lavoir.

Redevance de la Salle des Fêtes au 1er janvier 2019 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer les redevances d'utilisation de la Salle des Fêtes à la journée, comme suit :

	Extérieurs		Habitants	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Forfait une journée	150€	180€	110€	140€
Journée supplémentaire	75€	90€	55€	70€
Heure de ménage	20 €		20 €	
Forfait pour utilisation régulière (uniquement pour les associations)	96	600 € à l'ann		l'année

Un tarif préférentiel sera appliqué en cas de locations multiples sur une même année. Le Conseil valide à l'unanimité le règlement de la Salle des Fêtes et le protocole mis en place pour la location de la salle des fêtes.

Redevance d'assainissement – A partir du 1er janvier 2019 : Le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le prix de la redevance sur le nombre de m3 d'eau consommé (soit 0,83 €) et du forfait branchement (25 €).

Annulation de la délibération 2018-09-28/04 (Approbation du règlement du cimetière) : Suite à la demande de la Préfecture, le Conseil a annulé à l'unanimité la délibération. Un arrêté sera pris concernant le règlement du cimetière.

Contrat du logiciel SEGILOG: Ce dernier arrivant à échéance le 31 décembre 2018, le Conseil a décidé à l'unanimité de le renouveler auprès de la Société SEGILOG pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2019.

Décision modificative N°2 - M 14 : Le Conseil l'a adoptée à l'unanimité.

Débat budgétaire : Après débat, le Conseil se met d'accord sur les projets d'investissements à prévoir pour l'année 2019 :

- · Sécurisation de la traverse de la Grande Rue
- · Cimetière : agrandissement et accessibilité
- · Mairie : signalétique de l'accessibilité
- · Salle des fêtes : rideaux, fenêtres et réfrigérateur
- Réfection de la petite chapelle derrière le monument aux morts
- Presbytère : réflexion sur la future destination du bâtiment
- · Eglise : sécurité
- · Réaménagement de la Place du Chêne

Affaires diverses de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2018

- Bilan de l'extension du groupe scolaire : coût : 332 278 € HT avec plus de 70% de subventions.
- Bilan des travaux de mise en accessibilité du Lavoir Nord : coût : 34 067,58 € HT avec 70% de subventions. Il ouvrira de nouveau dès fin janvier.
 - Bilan des travaux de création d'une route empierrée : coût 24 989,33 avec plus de 50 % de subvention
- Fréquentation de la cantine : le nombre est en hausse constante sur les deux sites, avec une satisfaction très positive des élèves et des parents.
 - Effectifs prévisionnels en hausse pour la prochaine rentrée scolaire : 127 élèves.
- Bilan de la fête foraine : Mme le Maire n'a pas les chiffres totaux des bénéfices. Mais par rapport à la comptabilité de la Commune (participation de la Commune sous forme de tickets de manège pour les enfants de la Commune), les forains ont eu un chiffre d'affaires équivalent aux années précédentes.
- Bilan du 11 novembre. Ce fut une cérémonie fort appréciée des personnes présentes. Madame le Maire tient à remercier les personnes présentes et l'association Chaumont US Memory pour leur participation, ainsi que Messieurs FAIPOUX, ROZE, HEBERT pour l'exposition des cartes postales et Monsieur JAMET pour ses recherches.
 - · Bilan du noël des enfants. Les retours sont très positifs.

Les dates de collecte à compter du 1er janvier 2019

Les jours de collecte restent inchangés par rapport à 2018, à savoir :

- Pour les ordures ménagères : tous les mercredis (le bac est à sortir sur le trottoir le mardi soir)
- Pour le tri sélectif, le mardi en semaine paire (le ou les sacs de tri est à sortir le lundi soir)

LES BONNES RÉSOLUTIONS 2019

Déjections canines

Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et de jeux pour les enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Assainissement-rappel

Nous déplorons toujours un nombre important de lingettes usagées jetées dans le réseau public de collecte des eaux usées.

Ces petites serviettes humidifiées que vous pensez * biodégradables * sont une des premières causes d'incident en ce qui concerne l'assainissement collectif. Celles ci n'ont pas le temps de se dégrader dans le réseau et entraînent bien au contraire de nombreux dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement. La seule solution efficace consiste simplement à toujours jeter les lingettes à la poubelle, jamais dans les toilettes.

Par ailleurs, les égouts ne sont pas conçus pour faire disparaître des restes de béton ou de mortier en fin de chantier. Ces matières restent généralement collées dans les conduites et entraînent à plus ou moins court terme leur obstruction. L'attention doit aussi être attirée sur les rejets de peinture, de diluant, d'huile de vidange et de graisse. La lagune n'est pas conçue pour les éliminer.

Il est donc impératif de respecter ces gestes simples afin d'éviter le déversement de ces déchets dans les réseaux mais également pour préserver vos propres installations domestiques qui peuvent aussi être endommagées.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage, de jardinage ou de confection de bois de chauffage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, taille haie, tronçonneuses, raboteuses, scies circulaires...), ne peuvent être utilisés qu'aux horaires prévus, soit :

Semaine : de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30

Samedi : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanche & jours fériés : de 10h00 à 12h00

Fumées et odeurs

Les activités dégageant des odeurs ou des fumées susceptibles d'incommoder le voisinage ou de présenter un danger sont interdites. Il s'agit notamment du brûlage de végétaux, pneus, matières plastiques, cartons, papiers. En brûlant vos déchets, vous encourez une amende de 450 €.

Est également interdite l'utilisation dans les chaudières de combustibles non autorisés (bois renfermant de la colle par exemple).

Vitesse excessive

La route est un espace partagé où chaque conducteur doit respecter le code de la route, les autres usagers, les promeneurs, les cyclistes et les services publics. La Commune n'est pas inscrite sur la liste des circuits de formule 1 et ses routes ne sont pas adaptées à la conduite sportive! Pensez donc à lever le pied...

De même, nous vous rappelons la conduite à tenir aux abords des arrêts de transports scolaires : ralentissez à la vue du car et l'approche des arrêts, restez vigilants lors du dépassement du car.

Pour le stationnement, n'oubliez pas de garer votre voiture sur le parking à l'arrière de l'école. Un arrêté du Maire a été pris en ce sens.

Rouler en toute sérénité pour préserver la tranquillité de tous et la responsabilité de chacun.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Il y a 100 ans, les armées ont signé l'armistice de la Première Guerre Mondiale.

En mémoire de tous ceux qui se sont battus pour notre liberté, la Commune, avec l'Association Chaumont US Memory, a organisé une Commémoration, où l'émotion fut de mise.

Un discours émouvant de Madame le Maire, les recherches de Monsieur JAMET ont donné une dimension plus réelle aux noms de ces soldats qui sont morts pour notre pays.













Une exposition de cartes postales anciennes de la période 1914-1918 a été réalisée par Messieurs FAIPOUX, HEBERT et ROZE l'après-midi du 11 novembre.

Une partie de celle-ci est encore visible en mairie.





Mairie

32, Grande Rue

: 03 25 03 25 11 : mairie.villierslesec52 @wanadoo.fr

Du mardi au jeudi de 16h à 18h30 Samedi de 10h à 12h.

Permanence du

- Mercredi de 16h00 à 18h00
- Vendredi de 18h00 à 19h30
- Samedi de 10h00 à 12h00
- · Les autres jours sur rendez-vous

Micro-crèche

4, Rue Chaude : 03 25 02 24 04

Du lundi au vendredi de 7h à 19h

Agence Postale

32, Grande Rue

Du mardi au vendredi de 16h à 18h30 Samedi de 10h à 12h.

Dates à venir

Du 17 janvier au 16 février : recensement

19 janvier 2019:

Echanges de vœux (Commune)

16 février 2019:

Repas des aînés (Commune)

8 mars 2019:

Concours de belote (Familles Rurales)

10 mars 2019

Thé dansant (FR)

16 mars 2019:

Repas annuel (Traits et Traditions)

Etat-civil

Carnet bleu:

01/11/18 : Augustin de Benoît KNEIB et Céline AUXEPAULES

12/11/18 : Lucas de David MOUCHEROUD et Laura MEREL

30/12/18 : Lukas de Sébastien COMTE et Amélie DEBLAIZE

Carnet rose:

16/10/18 : Eva de Stéphane GUILLAUME et Aurélie BIOUET

26/12/18 : Romane de Anthony et Marine BAYOUX PACS :

26/10/18 : Jean-Marie FURCATTE et Christelle CAIL-LAUD

17/11/18 : Claude LAM-BERT et Brigitte LOUVRIER 04/01/19 : Freddy PRE-MAOR et Cynthia ANTOINET

FÈTE PATRONALE

Comme chaque année, la fête patronale s'est déroulée au centre du village.

Ainsi, les enfants ont pu faire des tours de manège, particulièrement le mercredi 31 octobre grâce à la participation de la Municipalité sous la forme de tickets de manège gratuits pour les enfants.



NOEL DES ENFANTS

Autre rendez-vous incontournable : le noël des enfants, organisé le 2 décembre dernier, a encore été un succès, comme en témoignent les yeux brillants de tous et les nombreux rires pendant le spectacle. Après une ballade en calèche, le Père Noël a invité chaque enfant à venir s'assoir sur son canapé près de sa cheminée. Un goûter offert par la Commune a clôturé ce magnifique après-midi.











FESTIVAL GASTRONOMIQUE

Les 8 et 9 décembre, l'association Richesses du Terroir a organisé son festival gastronomique annuel. Les exposants ont été plus nombreux grâce à l'extension par un chapiteau communiquant avec la salle des fêtes.

Un rendez-vous réussi qui sera renouvelé l'année prochaine.



Site web de la Commune : www.mairie-villierslesec52.fr